

mations nécessaires, pour soumettre au jugement du Saint-Siège la cause de la béatification des martyrs anglais, qui versèrent leur sang, par amour pour la Foi et la primauté du Pontife romain, pendant la période de persécution inaugurée par Henri VIII et achevée sous Charles II (1535 1681).

Seize témoins furent entendus *de fama materia*, parmi lesquels de très illustres personnages. Aux informations juridiques, fort volumineuses d'ailleurs furent adjoints une foule d'autres renseignements d'une haute valeur, tous tirés de sources authentiques. Après quatre mois d'un travail assidu, copie notariée des pièces fut portée à Rome et déposée, au nom du cardinal archevêque de Westminster, entre les mains du cardinal-préfet de la Sacrée Congrégation des Rites.

Le Saint-Siège fit aussitôt ouvrir le procès, avec les formalités voulues. L'examen des dossiers fut confié aux hommes les plus compétents en pareille matière, et le résultat de ces longs labours parut en deux gros volumes in-folio. La Sacrée Congrégation les fit étudier avec soin, et chargea le promoteur de la Foi de dresser le rapport officiel. Ce rapport concluait à l'introduction de la cause de 277 martyrs sur les 353 dont on sollicitait la béatification. Les avocats des postulants fournirent alors un second travail, destiné à faire face aux objections soulevées contre les 76 qui restaient. Ils réussirent en faveur de 56 d'entre eux, le promoteur maintenant ses objections contre les 43 autres.

C'est dans ces conditions-là que Léon XIII nomma une Congrégation spéciale pour statuer définitivement sur la cause des martyrs. Elle se réunit le 4 décembre 1886. Un *Triduum* d'intercession avait été ordonné par la plupart des évêques d'Angleterre; des milliers de fidèles se pressèrent dans les églises, pour demander au ciel une issue favorable des délibérations, et, pendant les trois jours qui précéderont la séance, le Saint-Sacrement resta exposé à la vénération des catholiques anglais dans l'église du collège Anglais à Rome. La décision rendue fut complètement d'accord avec les conclusions de Mgr Caparara.

Un décret souverain de Léon XIII, en date du 9 décembre, a ratifié la décision de la Congrégation et confirmé le culte des martyrs qui souffrirent la mort, en haine de la foi, de 1535 à 1583. En tête de la glorieuse liste, nous distinguons Jean Fisher, évêque de Rochester, cardinal de la sainte Eglise romaine; Thomas Morus, chancelier d'Angleterre; la très illustre et héroïque comtesse de Salisbury, la mère du cardinal Polus. Viennent ensuite dix-huit chartreux, divers religieux de l'ordre de Saint-François et de Saint-Augustin, trois membres de la Compagnie de Jésus, plusieurs prêtres séculiers et quelques laïques; tous immolés pour l'orthodoxie par ordre d'Henri VIII ou sous le règne d'Elisabeth, tous ayant arrosé de leur sang cette terre que le décret appelle si bien, de son ancien nom, "la Dot de la Vierge mère de Dieu." *Dei parva Virginis olim appellata.*

On s'est demandé, à diverses reprises, comment il se fait que la canonisation solennelle de ces héros chrétiens ait tant tardé à se produire. Cela tient à ce que les évêques anglais, souvent interrogés par le Saint-Siège sur l'opportunité d'introduire réguliè-

ment la cause en cour de Rome, avaient manifesté leurs craintes au sujet des inconvénients qui en pourraient résulter pour la libre propagation du catholicisme en Angleterre. Aujourd'hui, la situation est bien changée, comme l'ont prouvé les instances répétées des évêques anglais, et comme le témoigne encore l'explosion de joie avec laquelle vient d'être accueilli le décret du 9 décembre.

Puisse la béatification de tels martyrs hâter cette conversion de l'Angleterre que le *Messenger du Sacré-Cœur de Jésus* a déjà recommandé plus d'une fois aux prières de nos Associés, qu'il se propose de recommander de nouveau avec de très vives instances! Qui ne pressent l'immensité des résultats qu'aurait, pour le triomphe de la cause de Dieu dans le monde, le retour de ce généreux pays à l'unité catholique? Les missions lointaines, en bénéficieraient les premières. — *Le Messenger du Sacré-Cœur de Jésus.*

*Le carnaval.*—On appelle *carnaval* un temps de fêtes et de divertissements qui précède le carême; il commence à l'Épiphanie et finit la veille du Mercredi des Cendres. C'est un reste des fêtes populaires chez les anciens, telles que les *Bacchanales*, les *Saturnales*, etc., c'est-à-dire des fêtes où le peuple perdait tous sentiments d'honneur, de décence et d'honnêteté même publique. En ces jours infâmes, le démon régnait en maître sur la terre, il s'y montrait même et les hommes dominés par les plus mauvaises passions se portaient aux plus dégoûtants excès.

Le carnaval de nos jours ne vaut guère mieux. On y observe plus de retenue extérieure, mais l'enfer n'y perd rien. C'est un temps où la jeunesse, surtout, oublie tous les devoirs que la religion, la famille, la vocation et même la société chrétienne impose. On perd l'amour du devoir, on ne s'occupe guère de remplir ses obligations. Il n'y a qu'une chose que l'on désire: s'amuser et s'amuser encore. Les plaisirs du monde! les cabarets! les danses! les théâtres! les glissoires! les rendez-vous!

Tout ce que le démon a inventé de pièges, on y court, on s'y jette. Il faut s'amuser, dùt-on y perdre son âme et perdre avec la nôtre celle de nos amis. Tout le monde y souscrit; on le considère comme un avantage matériel pour notre Cité! Malheureuse spéculation qui sert à enrichir aux dépens de la morale et de l'honneur des familles. Que chacun se réjouisse lorsqu'il est temps de se réjouir, mais faut-il pour cela créer des occasions de pécher? Faut-il assigner des lieux de rendez-vous pour les personnes des deux sexes? Faut-il fournir à notre jeunesse le plaisir d'agréables excursions nocturnes?

Etrange aveuglement!

*Le Carême.*—Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même a inauguré le Carême par son exemple, en jeûnant quarante jours et quarante nuits dans le désert. Il n'en a pas fait un commandement divin, non susceptible de dispense, mais il a déclaré souvent que le jeûne était un des meilleurs moyens de sanctification par la pénitence. C'est pour cela que l'Eglise, venant au secours de la faiblesse de ses enfants, statua que le jeûne serait observé à certains jours de l'année comme préparation à la célébration des principales fêtes. Pâques étant la première, fut précédé d'un long jeûne de quarante jours.